

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 avril 2011 modifiant l'arrêté du 29 avril 2010 portant nomination à la Commission nationale de biovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ESTP1130283A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 1211-36 à R. 1211-39 et D. 5321-7 à D. 5321-12 ;
Vu l'arrêté du 29 avril 2010 portant nomination à la Commission nationale de biovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la lettre du président de l'Établissement français du sang en date du 24 mars 2011,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre titulaire de la Commission nationale de biovigilance, en qualité d'expert de l'Établissement français du sang, sur proposition de son président : Mme Fialaire-Legendre (Anne), en remplacement de Mme Guillemard (Anne-Geneviève).

Article 2

Le mandat de la personne nommée par le présent arrêté expire le 28 avril 2013.

Article 3

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 29 avril 2011.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint à la sous-directrice
de la politique des pratiques
et des produits de santé,*
R. MORIN